

Répartition des lieux d'accueil sur le territoire de la Copamo.



 Guichet d'enregistrement

 Informations sur la procédure



Vous recherchez un logement social sur le territoire de la Copamo ?

Suivez le guide

Ai-je droit au logement social ?

Les conditions sont les suivantes :

- Etre de nationalité française ou de nationalité étrangère et être admis à séjourner régulièrement en France
- Avoir des revenus N-2 sous les plafonds de ressources définis par l'Etat. Les revenus N-1 peuvent être pris en compte si une baisse d'au moins 10 % est constatée entre les revenus N-2 et les revenus N-1.



Ce qu'il faut savoir

Il existe 3 plafonds différents en fonction du type de logements mis à la location. Ces plafonds dépendent du type de logement et du type de financement obtenus pour la construction. Au total, 60 % des français sont éligibles au logement social.

N'hésitez pas à vérifier si vous êtes éligible : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F869.

Après la commission d'attribution, je reçois un courrier

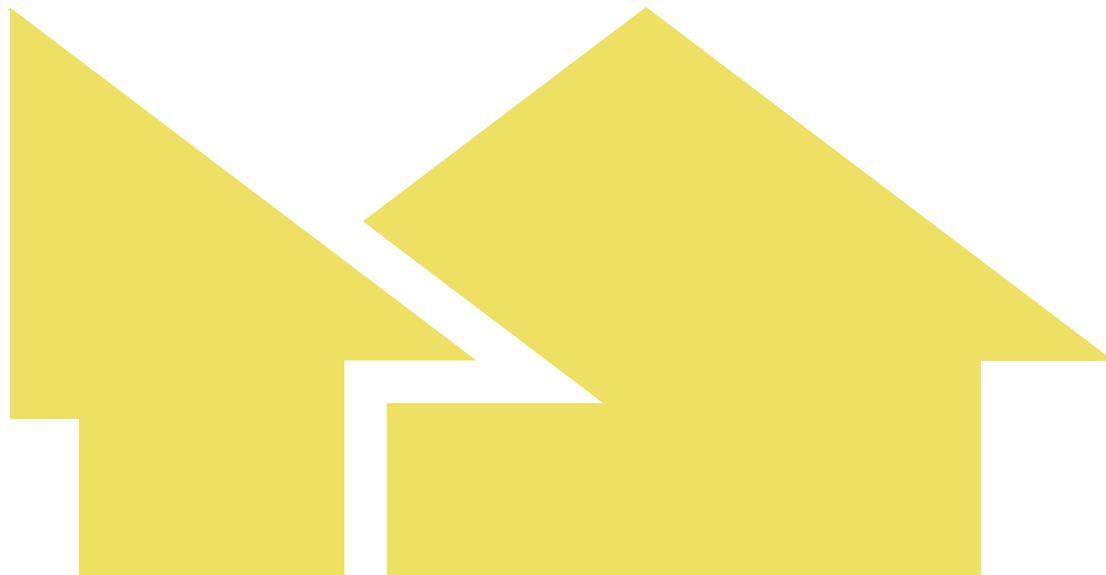
- Si je ne suis pas retenu, ma demande reste active
- Si je suis retenu l'organisme de logement social me propose de le visiter (certains bailleurs font visiter le logement avant la commission)

Si le logement me convient

- Je signe le bail

Si le logement ne me convient pas

- Mon refus est indiqué dans mon dossier qui reste actif



Un logement qui correspond à ma demande se libère, que se passe-t-il ?

Où m'adresser ?

1

Je suis contacté par l'organisme de logement social afin de compléter mon dossier (des pièces complémentaires peuvent m'être demandées.)

Pour chaque mise en location, trois dossiers sont présentés selon des critères de priorité fixés par la loi.

2

3

La décision d'attribution est prise par la Commission d'Attribution du Logement qui examine les dossiers et définit un ordre de priorité

Dans les mairies, je peux obtenir des informations d'ordre général sur la procédure de demande de logement social.

- › Chabanière (Saint-Maurice-sur-Dargoire) : 04 78 81 21 33
- › Chabanière (Saint-Sorlin) : 04 78 44 11 62
- › Chabanière (Saint-Didier-Sous-Riverie) : 04 78 81 84 26
- › Beauvallon (Saint-Andéol-le-Château) : 04 78 81 21 49
- › Beauvallon (Chassagny) : 04 78 48 75 35
- › Beauvallon (Saint-Jean-de-Touslas) : 04 78 81 26 39
- › Riverie : 04 78 81 82 42
- › Mornant : 04 78 44 00 46
- › Chaussan : 04 78 44 15 48
- › Taluyers : 04 78 48 73 17
- › Saint-André-la-Côte : 04 78 81 82 95
- › Saint-Laurent-d'Agnay : 04 78 48 75 30
- › Rontalon : 04 78 48 92 64
- › Orliénas : 04 72 31 84 84
- › Soucieu-en-Jarrest : 04 78 05 26 33



À l'espace France Services, je peux obtenir des informations d'ordre général, des conseils, déposer, suivre et modifier ma demande.

> Adresse France Services

Espace Copamo

50 Avenue du Pays Mornantais
69440 Mornant
>Tél. : 04 78 44 74 85

> Horaires d'ouverture :

Du lundi au Jeudi :
9h-12h et 13h30-17h30
Vendredi (uniquement sur rendez-vous) : 9h-16h30

Sur rendez-vous pour enregistrer, modifier et renouveler votre demande



3 Pour les employés d'une entreprise d'au moins 10 salariés.

Je me renseigne auprès de mon employeur ou d'Action Logement pour savoir si mon entreprise est adhérente. Action Logement propose aux entreprises adhérentes des logements locatifs pour leurs salariés.



Action Logement

09 70 800 800

62 Boulevard Marius Vivier Merle,
69003 Lyon

4 Pour les agents de la fonction publique



De l'Etat : pour tout renseignement, j'écris à ddets-alms-fonctionnaires@rhone.gouv.fr



Du Département : je contacte le Département du Rhône - Pôle Ressources - Direction des Ressources Humaines - Service Carrière et Paie - 15 rue de Sévigné - 69003 Lyon,



De la Métropole de Lyon : je contacte la Métropole de Lyon - Délégation Développement Solidaire et Habitat - Direction Habitat Logement et Education - Service Accueil et Maintien dans le Logement,



D'une commune : je me rapproche du service des ressources humaines.

Qui contacter pour obtenir un rendez-vous conseil ?

1 France Services

04 78 44 74 85

50 avenue du Pays Mornantais, 69440 Mornant

2 Les organismes proposant des logements sociaux sur la Copamo



SEMCODA - 04 78 93 21 92

31 rue Louis Guérin, 69100 Villeurbanne



Deux fleuves Rhône Habitat (anciennement OPAC du RHONE)

04 74 01 01 00 8, Rue Simone Veil 69530 Brignais



3F - IMMOBILIERE RHONE ALPES - 04 27 46 54 54

9 rue Anna Marly, 69007 Lyon



ALLIADE - 04 72 89 22 22

173 avenue Jean Jaurès - 69364 Lyon cedex 07



Bâtir et Loger - 04 77 49 23 50

15, rue de Bérard, CS 50157, 42004 Saint-Etienne cedex 1



Habitat et Humanisme - 04 72 71 16 00

9 rue Mathieu Varille, 69007 Lyon



Vilogia Auvergne Rhône - Alpes - 09 69 37 36 35

87, cours Lafayette, 69006 Lyon

Comment déposer ma demande de logement social ?



En ligne

Sur le portail grand public www.demande-logement-social.gouv.fr
(possibilité d'accompagnement pour le remplissage en ligne à France Services)



France Services

En prenant un rendez-vous auprès de France Services pour faire enregistrer ma demande directement sur le Système National d'Enregistrement.

Pièces justificatives pour déposer une demande : justificatif d'identité et avis d'impôt N-1 et N-2

Comment savoir si ma demande est bien enregistrée ?

Au plus tard un mois après le dépôt de ma demande, je reçois une attestation par courrier ou par e-mail qui confirme mon enregistrement, sa date et me précise **mon numéro unique d'enregistrement**.



Je dois conserver mon numéro unique d'enregistrement, il me servira pour toutes mes démarches, en ligne ou au lieu d'accueil.

- **Une seule demande suffit : enregistrée sur le Système National d'Enregistrement, elle est visible par tous les organismes de logement social du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon**



Pourquoi demander un rendez-vous conseil ?



- **Faire un bilan approfondi de ma situation**
- **Mieux comprendre l'état d'avancement de mon dossier**
- **Faire évoluer ma demande en fonction de mon besoin et du parc existant sur le territoire de la Copamo**

Que faire si ma situation évolue ?

Je pense à modifier ma demande

- **Soit auprès de France Services**
- **Soit auprès d'un organisme de logement social**
- **Soit en ligne** : www.demande-logement-social.gouv.fr

Si je suis toujours en attente d'un logement social je dois, chaque année, renouveler ma demande pour ne pas qu'elle soit radiée.



En tant que demandeur de logement social, j'ai le droit à un entretien conseil par an.

